



Municipalité
de **Saint-Louis-
de-Blandford**

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford, tenue le 25 mai 2026 à 18h30 à la salle du conseil, située au 80-1 rue Principale à Saint-Louis-de-Blandford (Québec) G0Z 1B0, sous la présidence de madame Élisabeth Hamel, mairesse.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Germain Côté
Siège #3 - François-Michel Bonneau-Leclerc
Siège #4 - Sylvie Salois
Siège #5 - Diane Blanchette

Est / sont absents:

Siège #2 - Marc Bédard

Est également présent, madame Mélanie Allaire, directrice générale, qui agira comme greffière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 18h30.

2026-05-150

2 - Contestation de l'avis de convocation

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 25 mai 2026 a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec, et ce à tous les membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Diane Blanchette, appuyé par François-Michel Bonneau-Leclerc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.;


QUE le conseil confirme que l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 25 mai 2026 a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec, et ce à tous les membres du conseil.

ADOPTÉE

2026-05-151

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - Contestation de l'avis de convocation
- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - POINTS DE DISCUSSION
 - 4.1 - Embauche d'étudiants pour le centre récréatif
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS



DG ou DGA



Maire

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Sylvie Salois, appuyé par Germain Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

4 - POINTS DE DISCUSSION

2026-05-152

4.1 - Embauche d'étudiants pour le centre récréatif

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite assurer une relève au sein du personnel du centre récréatif et maintenir un service adéquat pour la saison estivale 2026 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la candidature de M. Antoine Bergeron et que, à la suite d'une rencontre, la coordonnatrice des loisirs recommande son embauche à titre de surveillant au centre récréatif ;

ATTENDU QUE M. Antoine Bergeron est disponible pour débiter ses fonctions dès la semaine du 25 mai 2026 ;

ATTENDU QUE la directrice générale est autorisée à préparer et signer le contrat de travail conformément aux conditions établies ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Diane Blanchette, appuyé par Sylvie Salois, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'embaucher M. Antoine Bergeron à titre de surveillant au centre récréatif pour la saison estivale 2026.

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse invite les citoyens à la période de questions.

2026-05-153

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc que la séance soit levée à 18h32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROUVÉ

Mélanie Allaire
Greffière

APPROUVÉ

Élisabeth Hamel
Mairesse

Je, Élisabeth Hamel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».